



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 juin 2011
Français
Original : espagnol

Deuxième session ordinaire de 2011
New York, 6-9 septembre 2011
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes
PNUD

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République dominicaine (2012-2016)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	3
III. Programme proposé	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	6
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République dominicaine (2012-2016)	7



I. Analyse de la situation

1. Le taux de croissance élevé de l'économie dominicaine au cours des 50 dernières années ne se reflète pas dans la réduction de ses niveaux de pauvreté et d'inégalité. D'après les chiffres du Ministère de l'économie, de la planification et du développement, le taux de pauvreté général est de 24,8 %, l'indice de développement humain de 0,663 et le coefficient de Gini de 0,504, ce qui peut entraîner de nombreuses difficultés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

2. Au cours des dernières années, des avancées significatives ont été réalisées dans la formulation et l'application de la politique de protection sociale, qui comprend le « Programme Solidarité » (« Programa Solidaridad »), un programme ciblé de transferts en espèces assortis ou non de conditions. Toutefois, l'intégration financière des plus vulnérables reste une question non résolue dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

3. La stratégie nationale pour le développement 2030 reconnaît les défis auxquels doit faire face l'administration budgétaire, défis qui limitent la capacité de l'économie à générer de l'épargne et des investissements et la capacité du Gouvernement à lutter contre la pauvreté et à favoriser le développement. Les dépenses publiques traduisent une augmentation du remboursement de la dette publique, de faibles investissements en infrastructures et un faible investissement social, ce qui entraîne des répercussions négatives sur la fourniture de services publics de qualité en matière d'éducation et de santé, et crée des disparités entre l'offre et la demande de ces services.

4. Le processus de réforme de modernisation du fonctionnement de l'État, lancé au début de la dernière décennie, a contribué à améliorer sa gestion. La loi sur les carrières administratives et le service public n'est toutefois que partiellement appliquée dans 10 % des institutions de l'État, rendant ainsi problématique le renforcement des capacités, au détriment de l'efficacité et de la transparence de ces institutions.

5. Le plan pour la sécurité démocratique, qui prévoit une approche de prévention du délit, a été partiellement mis en œuvre et il est nécessaire d'élargir sa couverture, ce qui est encore en suspens.

6. La participation des jeunes et des femmes dans les partis politiques s'est améliorée au cours des dernières décennies, mais des carences subsistent dans les mécanismes de participation, ainsi que dans l'accès à des postes exécutifs et la possibilité d'influer sur les prises de décisions. La Constitution et la loi générale sur le libre accès à l'information publique prévoient que le droit à l'information contribue au développement et renforce la démocratie participative, mais il est toujours nécessaire d'élargir le débat sur les propositions de lois et les politiques publiques.

7. La République dominicaine est un pays centralisé. Afin de garantir la cohésion territoriale et promouvoir un développement territorial ordonné, inclusif et durable, la stratégie nationale pour le développement prévoit la nécessité de favoriser le développement local grâce au renforcement des capacités administratives des municipalités, la participation citoyenne et la coordination interinstitutionnelle.

8. Des problèmes majeurs de développement social, économique et environnemental se concentrent sur la frontière avec Haïti. Les deux pays ont convenu de dynamiser leurs relations grâce à la Commission mixte bilatérale, qui rendra possible l'analyse conjointe des principales questions qui touchent l'île, facilitant ainsi le dialogue bilatéral et la mise en place d'un agenda commun.

9. Le pays a enregistré des avancées importantes en vue de l'élimination des inégalités entre les sexes. Les femmes représentent 62 % des étudiants inscrits à l'université, mais le niveau de leurs salaires est inférieur de 16,6 % par rapport à celui des hommes du même âge et de même niveau de formation. La participation politique de la femme, bien que la législation stipule un quota de 44 %, est toujours de 20,8 % parmi les députés, de 9,4 % parmi les sénateurs et de 7,7 % parmi les maires. Les différentes formes de violence à l'égard des femmes sont en augmentation, comme le montrent les chiffres fournis par le bureau du Procureur général de la République qui sont de 210 assassinats de personnes de sexes féminin en 2010, contre 199 en 2009.

10. Le rapport de 2010 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida signale que la prévalence du VIH est de 1,1 %. On estime qu'elle est de 4,8 % parmi les travailleuses de l'industrie du sexe, et de 11 % dans le groupe des homosexuels, bisexuels et transsexuels. L'accès au traitement s'est amélioré grâce aux fonds internationaux, mais l'allocation des ressources du budget de l'État reste un vrai défi pour ce secteur.

11. Bien que 24 % du territoire national soit classé en zone protégée, 69,9 % de celui-ci est très vulnérable à la désertification et sa biodiversité est fortement menacée. Les effets du changement climatique affectent la durabilité environnementale. La croissance urbaine et le développement du secteur du tourisme rendent indispensables l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

12. Pendant la période des ouragans, l'île est extrêmement vulnérable aux inondations, qui touchent principalement les plus pauvres. Depuis le tremblement de terre qui a ravagé Haïti en 2010, l'inquiétude par rapport au risque sismique s'est amplifiée.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

13. Le pays a formulé une stratégie nationale pour le développement et a reçu des aides du PNUD sous forme d'analyses et de recommandations sur les politiques sociales. L'assistance technique fournie au Congrès a eu pour résultat la création de la Commission permanente de développement humain et l'intégration de la perspective de développement humain dans les politiques publiques.

14. Le PNUD a contribué au développement du réseau de protection sociale qui profite à 94 % des foyers en situation d'extrême pauvreté et à 79 % des foyers en situation de pauvreté modérée, au moyen de la remise de subsides et de transferts en espèces, qui sont versés au travers du Système de paiement des allocations sociales. En 2008, pendant la crise de l'alimentation et des carburants, le PNUD a apporté sa collaboration pour l'élaboration de propositions relatives, entre autres, à l'augmentation des transferts du Programme Solidarité, à l'ajustement du salaire

minimum et à la conversion du subside généralisé de gaz liquide en subside ciblé, mesures qui ont été appliquées par le Gouvernement.

15. Le PNUD a contribué à l'enregistrement de plus de 9 000 familles sans papiers afin qu'elles puissent avoir accès aux services sociaux de base. Il a également soutenu la création du premier Conseil multipartite pour la formulation d'un agenda commun du pays.

16. Le PNUD a offert une assistance technique spécialisée pour faire du changement climatique un thème central de débat national et pour l'élimination des substances qui épuisent la couche d'ozone, ce qui a permis d'atteindre l'un des objectifs du Millénaire pour le développement avec cinq ans d'avance.

17. La contribution du PNUD à la gestion des risques a permis de réduire les pertes en vies humaines ainsi que les pertes financières et environnementales dues aux catastrophes naturelles, particulièrement dans le nord-est du pays où les institutions et les communautés locales disposent d'une plus grande capacité, d'équipements et de plans de reprise après sinistre. Pour réduire le risque avant sinistres, le PNUD a contribué à l'exécution du Programme de prévention et de réduction des risques de catastrophes, au diagnostic des capacités et, à la demande du Ministère de l'économie, de la planification et du développement, il a offert une assistance technique pour la préparation du Plan national de réduction des risques sismiques.

18. L'évaluation du PNUAD a permis de retenir les enseignements suivants : a) il est nécessaire d'élargir la participation des entités locales, de la société civile et du secteur privé; b) la durabilité des initiatives au niveau territorial dépend de la capacité de concertation, de coordination et d'encadrement des entités qui exécutent des activités sur le territoire; c) il est nécessaire de sensibiliser les autorités au niveau central, municipal et local, aux questions des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des OMD, afin de susciter un engagement plus important.

III. Programme proposé

19. Le programme a pour objectif de soutenir les priorités définies par la stratégie nationale de développement et le PNUAD 2012-2016 pour avancer vers la réalisation des OMD et la construction d'un État social de droit, grâce à la promotion du développement humain, au soutien aux institutions de l'État pour renforcer leurs capacités et aux initiatives de coopération Sud-Sud. Avec le concours du Ministère de l'économie, de la planification et du développement, le PNUD réalisera le programme suivant :

Gouvernance démocratique

20. Appuyer le renforcement des capacités institutionnelles et des principaux organismes de contrôle (Cour des comptes et Congrès national), pour répondre à la demande croissante de la société dominicaine pour de meilleurs services sociaux et le respect des lois, dans le but d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion publique.

21. Soutenir la mise en œuvre du plan pour la sécurité démocratique, afin d'améliorer la sécurité citoyenne en se concentrant sur la prévention, et améliorer

les capacités de réponse des institutions, en veillant à l'aspect des droits de l'homme.

22. Promouvoir la création de mécanismes d'intégration des jeunes et des femmes dans les partis politiques et dans les espaces de prise de décision, grâce à la création de groupes de réflexion et d'unités techniques de soutien.

23. Favoriser la mise en œuvre d'une approche de développement territorial intégré, grâce à l'articulation de réseaux territoriaux, en préparant des modèles qui fassent la promotion de la gouvernance locale dans un contexte économique et social participatif, inclusif et équitable, en portant une attention particulière au développement au niveau de la frontière entre la République dominicaine et Haïti.

Intégration sociale et financière

24. Soutenir le Cabinet de coordination de politique sociale pour la consolidation du système de protection sociale et l'amélioration de sa gestion et de son efficacité. Le PNUD soutiendra également l'articulation sectorielle des entités et des institutions qui composent le Cabinet pour augmenter les effets des programmes sociaux et avancer vers la réalisation des OMD.

25. Soutenir le Gouvernement dans la mise en œuvre du nouveau modèle économique utilisé dans la stratégie nationale de développement, dans la promotion des politiques publiques équitables et inclusives ainsi que dans le renforcement des fonctions de redistribution de l'État.

Autonomisation et droits des femmes et des groupes vulnérables

26. Promotion, dans le secteur public et privé, de politiques et de pratiques qui garantissent une plus grande autonomisation financière des femmes et leur participation dans la prise de décision, ainsi que la prévention, la prise en charge et la sanction envers toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

27. Contribution, en collaboration avec différentes entités de la société civile, à l'amélioration de l'efficacité de la réponse au VIH/sida, grâce à la formulation de politiques de protection en faveur des personnes qui vivent avec le VIH/sida et de programmes sensibles au VIH qui assurent la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes, les filles et les groupes minoritaires exposés au VIH.

Développement durable et gestion des risques

28. Collaboration avec les institutions gouvernementales et les entités de la société civile dans la mise en œuvre des modèles participatifs d'aménagement durable du territoire, en accordant une attention particulière aux ressources hydrauliques et à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, y compris le bassin binational d'Artibonito. Des capacités seront renforcées pour la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes vulnérables dégradés. De plus, le PNUD donnera des conseils pour la formulation de politiques, d'instruments et de plans pour la gestion durable de l'environnement, et contribuera au développement des capacités pour l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique. Il apportera une assistance technique pour la conception de politiques et de stratégies visant à augmenter la résilience climatique, la réduction des émissions et l'accès aux marchés du carbone.

29. Continuer à renforcer les capacités pour la gestion intégrée des risques, en collaborant à la mise en œuvre du Plan national de réduction des risques, en accordant une attention particulière à la réduction des risques sismiques et en soutenant le renforcement des capacités locales de réponse en cas de catastrophe.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

30. Le programme sera mené à bien en adoptant la modalité d'exécution nationale. Cependant, en accord avec le Gouvernement, il sera possible d'opter pour une exécution directe par le PNUD, ou par des organisations non gouvernementales (ONG).

31. Le PNUD favorisera la réalisation de programmes communs avec d'autres organismes des Nations Unies et fera également la promotion d'alliances avec des organismes de coopération bilatérale, régionale et multilatérale, ainsi que de la coopération décentralisée avec des institutions financières internationales, des ONG et des entités du secteur privé.

32. Le Programme fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation conformément à la politique de gestion du PNUD axée sur les résultats. Des révisions annuelles seront effectuées dans le cadre du PNUAD, avec le concours d'autres organismes des Nations Unies, du Ministère de l'économie, de la planification et du développement et d'autres partenaires pour l'exécution du programme. Le plan stratégique d'évaluation sera mis en œuvre et sera accompagné d'évaluations d'incidences, de projets et de domaines thématiques. En ce qui concerne le suivi financier et le suivi des procédures des projets d'exécution nationale ou réalisés par des ONG, ces projets seront soumis chaque année à un audit indépendant et il sera procédé à la vérification du respect des recommandations des auditeurs.

33. Une allocation totale de 61 325 000 dollars est prévue pour le programme, dont 1 750 000 dollars au titre de ressources ordinaires du PNUD et 59 575 000 dollars au titre des autres ressources. En outre, des mécanismes de coopération Sud-Sud seront favorisés entre pays de la région pour faciliter l'accès à des ressources techniques de haute qualité et le partage de connaissances et d'expériences.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République dominicaine (2012-2016)

Contributions du partenaire gouvernemental	Contributions d'autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de référence de base et objectifs	Produits du programme	Ressources nécessaires (en dollars É. U.) (chiffres indicatifs)
<p>Priorité ou objectif de développement national : structurer une administration publique efficace, qui agisse dans l'éthique et la transparence, axée sur l'obtention de résultats, le service aux citoyens et le développement.</p> <p>Résultats attendus du PNUAD : 1.5 : D'ici à 2016, les dominicains devront disposer, au niveau central et local, d'institutions plus efficaces et efficientes, ainsi que de mécanismes transparents de responsabilisation. Indicateur : indice de renforcement institutionnel. Données de référence : 3,1. Objectif : 3,7. Indicateur : Indice de perception de la corruption. Données de référence : 3. Objectif : 4,1. 1.6 : D'ici à 2016, la République dominicaine disposera d'un système de justice et de sécurité qui garantisse le respect de ses droits et l'application des lois. Indicateur : efficacité pénale de l'accusation par le Ministère public. Données de référence : 74 %. Objectif : 82,77 %. Indicateur : Pourcentage des cas résolus dans les tribunaux. Données de référence : 83 %. Objectif : 87 %. 3.5 : D'ici à 2016, les enfants, les adolescents et les jeunes disposeront de mécanismes de participation sociale, politique et institutionnelle, afin de construire une citoyenneté progressive et créer un nouveau leadership. Indicateur : nombre de politiques publiques de développement qui comportent des programmes en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes. Données de référence : 3. Domaine connexe du plan stratégique : <i>Gouvernance démocratique.</i></p>					
<p>Le Gouvernement fera en sorte d'améliorer la carrière administrative en respectant les principes de transparence, d'égalité et de compétition. En outre, il s'engagera à respecter le caractère institutionnel de l'État et à appliquer une approche territoriale des politiques publiques à mettre en œuvre au niveau local.</p>	<p>L'Union européenne appuiera l'amélioration de la carrière administrative en apportant un appui financier, et les entités de la société civile exerceront un contrôle social.</p> <p>Les partis politiques collaboreront et feront preuve de volonté de changement.</p> <p>La Direction générale de l'aménagement du territoire favorisera la formulation de politiques territoriales et le respect des lois en vigueur à échelle locale.</p>	<p>Le PNUD appuiera l'État dans l'amélioration de sa capacité technique, dans l'instauration de la loi sur les carrières administratives et le service public, et dans le renforcement de ses capacités pour atteindre une véritable démocratie axée sur le développement humain, en apportant une assistance technique spécialisée.</p> <p>Le PNUD appuiera la mise en œuvre du cadre juridique territorial en apportant une assistance technique spécialisée.</p>	<p>Indicateur 1 : Pourcentage de fonctionnaires publics qui ont entrepris une carrière administrative. Données de référence : 30 %. Objectif : 70 %.</p> <p>Indicateur 2 : Pourcentage de jeunes entre 18 et 25 ans occupant des postes du cadre organique des partis, avec égalité des sexes. Données de référence : À définir. Objectif : À définir.</p> <p>Indicateur 3 : Observatoire de Sécurité Citoyenne créé et opérationnel. Données de référence : Aucune. Objectif : Mis en place et opérationnel.</p> <p>Indicateur 4 : Nombre de politiques publiques qui privilégient l'égalité des sexes et le développement humain, évaluées et approuvées par le Congrès. Données de référence : 1. Objectif : 5.</p>	<p>1. La capacité technique et de gestion s'est améliorée dans les institutions de l'État grâce à l'application de la loi sur les carrières administratives et le service public;</p> <p>2. Amélioration de l'intégration des jeunes dans les partis au niveau de la direction et des processus de prise de décision dans les partis politiques;</p> <p>3. Soutien à l'application du plan pour la sécurité démocratique;</p> <p>4. Amélioration de la capacité du Congrès et de la Cour des comptes pour un suivi efficace de</p>	<p>Ressources ordinaires : 650 000 (MCARB 1, 2,3)</p> <p>Autres ressources : 16 100 000</p>

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É. U.) (chiffres indicatifs)</i>
			<p>Indicateur 5 : Nombre de conseils de développement territorial créés. Données de référence : 0. Objectif : 30.</p> <p>Indicateur 6 : Nombre de propositions de projets élaborées. Données de référence : 0. Objectif : 20.</p>	<p>l'exécution du budget national;</p> <p>5. Augmentation de la capacité nationale à obtenir des politiques publiques qui privilégient l'égalité des sexes et le développement humain;</p> <p>6. Soutien à la mise en œuvre du cadre juridique territorial pour la création des conseils provinciaux de développement;</p> <p>7. Amélioration de la capacité de gestion de la Commission mixte bilatérale.</p>	

Priorité ou objectif de développement national : protéger les groupes de population en situation de vulnérabilité et favoriser l'intégration sociale. Réduire et atténuer la pauvreté grâce à un système efficace et efficient de protection sociale. Garantir, grâce au renforcement du Système national de santé, l'accès aux services de soins de santé complets, accueillants et de bonne qualité qui privilégient la promotion de la santé et la prévention des maladies.

Résultats attendus du PNUAD : 1.2 : D'ici à 2016, la population pauvre voit sa situation améliorée, grâce à une croissance économique durable offrant une égalité des chances. **Indicateur** : pourcentage de population indigente. **Données de référence** : 10,1 %. **Objectif** : 7,6 %. **Indicateur** : Nombre de régions avec un pourcentage sous le seuil national de pauvreté extrême supérieur à 5 %. **Données de référence** : 10. **Objectif** : 8. **1.4** : D'ici à 2016, les dominicains, et en particulier les groupes vulnérables, ont un meilleur accès aux services de soins de santé complets et de qualité, dans le cadre de politiques d'intégration qui privilégient les droits de l'homme.

Indicateur : Pourcentage de bénéficiaires qui font part de leur satisfaction par rapport à la qualité des soins reçus. **Données de référence** : Pas de données disponibles.

Domaine connexe du plan stratégique : *Intégration sociale et financière.*

Le Gouvernement appliquera les politiques et les plans établis dans la stratégie nationale de développement, pour une plus grande participation de toutes les entités publiques reliées aux politiques	Les institutions financières internationales appuieront le Gouvernement et le PNUD pour étendre l'impact des politiques sociales.	Le PNUD contribuera au renforcement des capacités nationales pour étendre l'impact des politiques sociales axées sur une dépense publique plus efficace et un recouvrement de l'impôt plus équitable.	<p>Indicateur 1 : Nombre de programmes de subsides inclus dans le Système de paiement des allocations sociales entre 2012 et 2016. Données de référence : 9. Objectif : 10.</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de centres de soins de santé primaire rénovés et opérationnels. Données de référence : 0. Objectif : 126.</p>	1. Amélioration de la portée, de l'efficacité, de la transparence et de l'efficacité du système de protection sociale et de l'accès de la population bénéficiaire aux services de soins de santé de qualité;	<p>Ressources ordinaires : 650 000 (MCARB 1, 2, 3)</p> <p>Autres ressources : 15 250 000</p>
--	---	---	--	--	--

Contributions du partenaire gouvernemental	Contributions d'autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de référence de base et objectifs	Produits du programme	Ressources nécessaires (en dollars É. U.) (chiffres indicatifs)
sociales et économiques.			Indicateur 3 : Système de suivi des recouvrements d'impôts. Données de référence 5 : Aucune. Objectif 5 : Un système est mis en place et il est opérationnel.	2. Mise en place d'un système de suivi du recouvrement d'impôts.	
Priorité ou objectif de développement national : Créer une culture de l'équité et de l'égalité entre hommes et femmes.					
Résultats attendus du PNUAD : 2.1 : D'ici à 2016, les femmes ont accès à l'égalité des chances pour entrer sur le marché du travail, et l'on avance vers la garantie des droits des travailleuses dans le secteur non structuré (informel) de l'économie. Indicateur : Écart entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes. Données de référence : 0,54 %. Objectif : 0,65 %. 2.3 : D'ici à 2016, l'État et la société ont avancé vers la création d'une conscience publique et l'instauration d'instruments efficaces pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes. Indicateur : Nombre de cas de violence sexiste enregistrés. Données de référence : 75 000. Objectif : à définir. 1.1 : D'ici à 2016, les groupes de population dominicaine en situation de vulnérabilité progressent vers le respect de leurs droits sans discrimination. Indicateur : Nombre de politiques et de lois en vigueur sensibles aux groupes vulnérables. Données de référence : Données non disponibles. Objectif : À définir. Indicateur 4 : D'ici à 2016, amélioration de l'accès des dominicains, en particulier les groupes vulnérables, aux services de soins de santé complets et de qualité, dans un cadre de politiques publiques intégrées qui favorisent les droits de l'homme. Indicateur : Pourcentage de personnes vivant avec le VIH et qui reçoivent un traitement avec des médicaments antirétroviraux. Données de référence : 76 %. Objectif : 90,5 %. Domaine connexe au plan stratégique : <i>Autonomisation et droits des femmes et des groupes vulnérables.</i>					
L'État révisera le Code pénal et la loi 24-97. Il fera la promotion et appuiera les pratiques qui garantissent l'égalité des sexes dans les institutions publiques et les entités du secteur privé et progressera dans le domaine de la protection des groupes les plus vulnérables.	Les organisations de la société civile, les groupes féministes, TRANS, ONU Femmes, le FNUAP, ONUSIDA, l'UE et l'AECID appuieront des actions concrètes en faveur des groupes vulnérables ainsi que des actions de prévention, de soins et de sanction de la violence à l'égard des femmes. Les ONG, les entreprises privées et l'UE appuieront la formation et apporteront des ressources.	Promotion des politiques et des pratiques qui garantissent une plus grande autonomisation de la femme et la prévention, la prise en charge et les sanctions vis à vis de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes. Contribution à une plus grande efficacité de la réponse nationale face au VIH/sida, en améliorant particulièrement la protection sociale et le respect des droits de l'homme pour les groupes les plus exposés.	Indicateur 1 : Augmentation du nombre de sociétés faisant partie de l'initiative « Garantie d'égalité » (« Sellos de equidad »). Données de référence 1 : 9. Objectif 1 : 20. Indicateur 2 : Plan national de prévention, prise en charge et sanction de la violence sexiste. Données de référence 2 : Pas d'application. Objectif 2 : Le Plan est appliqué. Indicateur 3 : Règlement de sécurité sociale qui prévoit un traitement antirétroviral et un système de détection pour les personnes qui vivent avec le VIH/sida. Données de référence : Aucune. Objectif : Un règlement de sécurité social est en vigueur.	1. Des instruments de certification de l'égalité des sexes sont appliqués dans les secteurs publics et privés; 2. Une assistance technique est fournie pour le renforcement des capacités nationales de surveillance de la violence sexiste. 3. Amélioration de la capacité pour offrir des services de santé de qualité en accordant une priorité aux groupes les plus exposés au VIH/sida et à leurs droits humains.	Ressources ordinaires : 125 000 (MCARB 1, 2, 3) Autres ressources : 1 325 000

Contributions du partenaire gouvernemental	Contributions d'autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de référence de base et objectifs	Produits du programme	Ressources nécessaires (en dollars É. U.) (chiffres indicatifs)
			Indicateur 4 : Système de suivi et d'évaluation du mécanisme de coordination dans le pays. Données de référence : Aucune. Objectif : Un système de suivi a été mis en place.		
Priorité ou objectif de développement national : Gestion durable de l'environnement, gestion efficace et intégrale des risques et adaptation adéquate au changement climatique.					
Résultats attendus du PNUAD : 4.1 : D'ici à 2016, l'État et la société civile participent à une gestion durable de l'environnement et en tirent profit. Indicateur : Pourcentage de couverture de la végétation. Données de référence : 28,4 %. Objectif : 35 %. Indicateur : Pourcentage de zones protégées avec une gestion efficace. Données de référence : 10,6 %. Objectif : 100 %. 4.2 : D'ici à 2016, la République dominicaine aura renforcé sa capacité d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Indicateur : Émissions de CO ² en tonnes par habitant. Données de référence : 2,0 tonnes par habitant. Objectif : Ne pas dépasser 3,2 tonnes par habitant. 4.3 : D'ici à 2016, la République dominicaine aura réduit les effets des catastrophes sur la population et aura renforcé ses capacités de gestion des risques de manière coordonnée et intégrée. Indicateur : Existence de politiques et de cadres nationaux, institutionnels et juridiques pour la gestion intégrée de risques. Données de référence : 3. Domaine connexe du plan stratégique : <i>Développement durable et gestion des risques.</i>					
L'État entreprendra une application effective de politiques pour la gestion durable de l'environnement, la prévention des risques et la réponse en situation d'urgence.	Les entités de la société civile seront chargées de la supervision et de fournir une coopération technique et une aide opérationnelle pour l'application effective des politiques et de l'exécution des plans et projets. Les organismes du système des Nations Unies collaboreront à la gestion des risques en apportant une assistance technique et un soutien au suivi, à l'évaluation et à la mobilisation des ressources.	Le PNUD contribuera au renforcement des capacités de la République dominicaine en tant qu'État insulaire, dans la formulation de politiques, d'instruments et d'actions pour avancer vers le développement durable, réduire la vulnérabilité face aux catastrophes et atténuer les effets du changement climatique, en préservant des conditions d'égalité.	Indicateur 1 : Des plans de gestion durable du territoire sont formulés et exécutés au niveau municipal. Données de référence 1 : 1. Objectif 1 : 5. Indicateur 2 : Nombre de mécanismes de compensation et de financement pour l'environnement mis en œuvre. Données de référence 2 : 2. Objectif 3 : 5. Indicateur 3 : Une stratégie nationale pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique est formulée, et approuvée par le Conseil présidentiel sur le changement climatique. Données de référence 4 : 0. Objectif 4 : 1. Indicateur 5 : Nombre de microcentrales hydroélectriques communautaires installées et opérationnelles. Données de référence 5 : 6. Objectif 5 : 30.	1. Des modèles binationaux de gestion durable du territoire axés sur l'écosystème sont mis en œuvre; 2. Des plans d'action et des stratégies sont établis pour atteindre les objectifs fixés dans les Accords multilatéraux pour le développement durable; 3. Mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique; 4. Appui à l'exécution du Plan national de réduction des risques, avec une attention particulière portée à la réduction du risque sismique;	Ressources ordinaires : 325 000 (MCARB 1, 2, 3) Autres ressources : 26 900 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions d'autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de référence de base et objectifs</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Ressources nécessaires (en dollars É. U.) (chiffres indicatifs)</i>
			<p>Indicateur 6 : Nombre de comités locaux de prévention, d'atténuation et de réponse aux catastrophes établis et opérationnels. Données de référence 6 : 25.</p> <p>Objectif 6 : 34.</p> <p>Indicateur 7 : Un plan national de risque sismique est formulé. Données de référence : 0. Objectif : 1.</p>	5. Des instruments pour élargir la capacité de réponse en cas de catastrophe sont établis.	